

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 septembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
20 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le vingt six septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la chapelle à Lagamas, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. AGUILAR Guy-Charles - M. ASTIE Michel – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. SANCHEZ Norbert – M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard -

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié

Madame Michèle Fournel est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

90-2005

Département de l'Hérault : approbation du contrat de projet 2005-2006 –accord-cadre et programmation d'actions 2005 :

Monsieur Louis Villaret, Président explique que le Conseil général de l'Hérault a présenté en commission permanente le 26 septembre prochain le contrat de projet 2005-2006 à passer avec la Communauté de communes. Il est le fruit de la mise en commun des réflexions menées par les services du Département d'une part et les élus du Bureau de la Communauté de communes aidés des agents de la Communauté de communes d'autre part. Son élaboration s'est faite durant l'ensemble du 1^{er} semestre 2005 pour aboutir au document qui vous est présenté ici.

Monsieur le Président précise que le contrat est basé sur un diagnostic partagé du territoire qui a fait ressortir les 4 objectifs majeurs que vous retrouver dans l'accord-cadre:

- maîtriser l'aménagement du territoire dans un contexte de profonde mutation (habitat, logement)
- anticiper, dynamiser une économie locale en mutation (développement économique et emploi)
- concilier la valorisation et la protection des paysages et du patrimoine dans leur diversité en favorisant une politique de développement touristique (cœurs de villages, patrimoine)
- mieux répondre aux exigences sociétales (lecture publique, technologie de l'information et de la communication)

L'accord-cadre contient également des orientations propres aux axes de développement que s'est fixé le Département en matière de lien social et de développement durable et au sujet desquels les compétences n'appartiennent pas forcément à la Communauté de communes.

Monsieur le Président ajoute que la programmation des actions éligibles au contrat de projet pour une année se retrouve dans la deuxième partie du document et découle des objectifs définis dans l'accord cadre. C'est ce que vous retrouvez dans la deuxième partie du document sous l'intitulé « programmation des actions 2005 ».

Pour l'année 2005 le montant de la participation départementale s'élèvera à 840 000€ tant en investissement qu'en fonctionnement, sur un montant de dépenses de 5 374 441€. Il s'agit de dépenses effectivement réalisées par la Communauté de communes sur l'exercice 2005.

Le Conseil, Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contrat départemental de projet 2005-2006 avec le Département de l'Hérault tel qu'il est annexé au présent rapport, l'accord-cadre pluriannuel et d'autre part la programmation d'actions 2005 à intervenir entre le Département de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- d'approuver la participation de Département à hauteur de 840 000€ pour la programmation d'action 2005, sur un montant global de dépenses de 5 374 441€
- d'autoriser le Président à signer ce contrat de projet au nom de la Communauté de communes

Fait à Gignac, le 28 septembre 2005

Le Président

Louis Villaret